

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

9 novembre 2023

et qu'elle a été faite le

9 novembre 2023

Que le nombre des membres en exercice est de: 48

Présents: 41

Absents suppléés : 0

Absents excusés: 7

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2023_09_143

Objet:

Modification de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2023-2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD

1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du Jeudi 16 novembre 2023

Conseillers communautaires en exercice: 48

L'an deux mil vingt-trois, le 16 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents: Brans: M. Michael PERES Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain: M. Antony BOURCET Dampierre: Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: M. Gilbert TSCHAINE La Barre: M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérome FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Mutigney: M. Eric DRUOT Orchamps: M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ougney: M. Cédric IVANES Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans: M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain **GOMOT**

Suppléés :

Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: Μ. Martin Orchamps: M. Régis CHOPIN, Mme Lucette NAEGELLEN Salans: Rouffange: Mme Aurore PLANCON

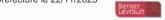
Secrétaire de séance : M. Eric DRUOT

Procurations de vote:

Mandants: M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLIN (ORCHAMPS)

Mandataires: M. Gérome FASSENET (LOUVATANGE), M. Olivier **DEMANDRE (ORCHAMPS)**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20231116-DCC2023_11_143-DE

MODIFICATION DE 6 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATIONS A TEMPS NON-COMPLET : DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE SUITE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2020_11_114 du 12 novembre 2020 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_01_011 du 26 janvier 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_01_011 du 26 janvier 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_01_009 du 26 janvier 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,30h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2022_11_173 du 24 novembre 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020_11_116 du 12 novembre 2020 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,70h hebdomadaire ;

Considérant qu'il convient **de diminuer** la durée hebdomadaire de ces postes pour nécessité de service comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,41h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 17,50h hebdomadaire :
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 15,33h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 14,29h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,84h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 7,64h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 32,30h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 32,23h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 11,00h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 33,70h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 33,20h hebdomadaire.

Envoyé en préfecture le 22/11/2023

Reçu en préfecture le 22/11/2023

Publié le



Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 6 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 novembre 2023 ;

Vu le tableau des effectifs :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 6 postes;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarchés nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 43 Contre: 0 Abstention: 0